

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : APB/CN/HB

DEC2015_0157

DECISION

OBJET : CONCLUSION DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU les articles 26, 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Noisiel, dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT), de confier à des intervenants extérieurs certaines animations des Temps d'Activités Périscolaires 2015/2016 (TAP) à l'attention des enfants des niveaux maternelle et élémentaire,

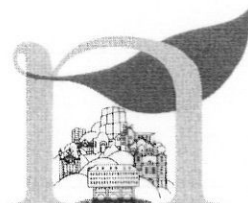
CONSIDERANT les propositions afférentes des différentes associations,

CONSIDERANT que les prestations relèvent de la classe d'achats « Services de l'article 30» et de la catégorie 14.03.17 « Ateliers pédagogiques dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en lien avec le Projet Educatif de Territoire (PEDT)» dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association NOISIEL ECHECS, sise au 2, Cours du Buisson Bâtiment 2, 77 186 Noisiel, le marché public de services n°2015/041 relatif à la mise en place de l'activité « échecs » dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux des écoles, LCR, ou Maison de quartier. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 208 séances, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 312 heures. Le coût horaire est fixé à 35 euros, soit un montant total de 10 920 euros.

1/5



Suite de la décision N°2015_ 0157
portant sur la conclusion des marchés publics de services relatifs à la mise en œuvre des TAP durant l'année scolaire 2015/2016

ARTICLE 2 : Il est conclu avec l'Association E.S.E.P.E. (Ecole du Savoir et de l'Epanouissement pour les Parents et les Enfants), sise au 18 Grande Allée de la Faisanderie, 77185 LOGNES, le marché public de services n°2015/042 relatif à la mise en place des activités «Bien-être » dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les lundis et les mardis, dans les Locaux des écoles. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 70 séances, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 105 heures.

Le coût horaire est fixé à 35 euros, soit un montant total de 3 675 euros.

ARTICLE 3 : Il est conclu avec l'Association LATIN GROOVE sise au 16 Allée des Frères Lumières, 77200 TORCY, le marché public de services n°2015/043 relatif à la mise en place des activités «Ateliers de Danse» dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les salles de danse. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 138 séances, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 207 heures.

Le coût horaire est fixé à 38 euros, soit un montant total de 7 866 euros.

ARTICLE 4 : Il est conclu avec l'Association MJC/ MPT DE NOISIEL sise au 34 Cours des Roches 77186 Noisiel, le marché public de services n°2015/044 relatif à la mise en place des Ateliers «Ludothèque», « jeux de société » et « multimédia » dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016.

Pour les ateliers « Ludothèque », les activités auront lieu les mardis et vendredis à la Ludothèque.

Pour les ateliers « Jeux de société », les activités auront lieu les vendredis dans les locaux des écoles.

Pour les ateliers « Multimédia », les activités commenceront le 02 novembre 2015, et auront lieu les mardis et les jeudis à la Maison de Quartier.

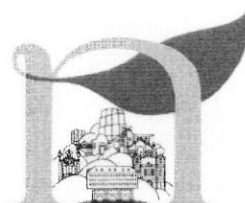
Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de :

- 70 séances, soit un nombre total d'heures à effectuer de 105 heures pour la ludothèque,
- 34 séances avec un nombre total de 51 heures pour les jeux de société,
- 56 séances pour un nombre total de 84 heures pour les ateliers multimédia.

Concernant les ateliers « Jeux de Société » et « Multimédia », le coût moyen de rémunération des prestations de l'association dans le cadre du TAP est fixé à 35 euros (toutes charges comprises). Le nombre total d'heures à effectuer pour ces ateliers est de 135, ce qui fait un coût de 4 725 euros.

Pour l'activité « Ludothèque » le coût annuel est fixé à 2000 euros.

Le coût total du marché s'élève ainsi à 6 725 euros, pour les trois ateliers.



Suite de la décision N°2015_ **0157**
portant sur la conclusion des marchés publics de services relatifs à la mise en œuvre des TAP durant l'année scolaire 2015/2016

ARTICLE 5 : Il est conclu avec l'Association PERISCOLA sise au 78 T rue du 8 Mai 1945, 91300 MASSY, le marché public de services n°2015/045 relatif à la mise en place des activités «Periscola (E-Discovery, Scratch, Eveil Digital)» dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux des écoles.

Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 138 séances, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 207 heures.

Le coût horaire est fixé à 36 euros, soit un montant total de 7 452 euros.

ARTICLE 6 : Il est conclu avec l'Association ACADEMIE DU DRAGON BLEU sise au 8 Allée Athalie 77186 NOISIEL, le marché public de services n°2015/046 relatif à la mise en place des activités «Arts Plastiques» dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux des écoles. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 138 séances, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 207 heures.

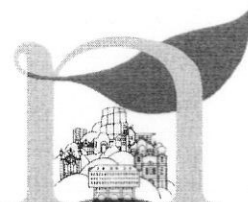
Le coût horaire est fixé à 35 euros, soit un montant total de 7 245 euros, auxquels s'ajoutent 1 035 euros de fourniture pour la réalisation des cours, soit un total de 8 280 euros.

ARTICLE 7 : Il est conclu avec l'Association AVENTURE NOMADE sise au 3, rue de la Mairie, Ancien Presbytère, 77420 Champs-sur-Marne, le marché public de services n°2015/047 relatif à la mise en place des activités «Atelier Nature» dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux des écoles et autres lieux de Noisiel. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 138 séances d'une heure et 30 minutes et 15 demi-journées vacances scolaires de 3 heures, soit, un nombre total d'heures à effectuer de : 252 heures.

Le coût horaire est fixé à 70 euros, soit un montant total de 17 640 euros.

ARTICLE 8 : Il est conclu avec l'Association Marne la Vallée Athlétisme, sise au MDAVA – 1 Place Beethoven – 77 185 LOGNES, le marché public de services n°2015/048 relatif à la mise en place des activités «Athlétisme» dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux des écoles. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 138, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 207 heures.

Le coût horaire moyen de rémunération des prestations d'un (ou des) éducateur(s) sportif(s) diplômé(s) de l'association, dans le cadre du TAP est fixé à 35 euros, soit 7 245 euros pour le montant total des prestations.



ARTICLE 9 : Il est conclu avec l'Association ASAN Judo sise au 26 Place Emile Menier – 77 186 NOISIEL, le marché public de services n°2015/049 relatif à la mise en place des activités « Judo » dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les mardis et les vendredis dans les gymnases et au LCR du Bois de la Grange.

Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 70, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 105 heures.

Le coût horaire moyen de rémunération des prestations d'un (ou des) éducateur(s) sportif(s) diplômé(s) de l'association, dans le cadre du TAP est fixé à 35 euros, soit 3 675 euros pour le montant total des prestations.

ARTICLE 10 : Il est conclu avec l'Association Tennis Club de Noisiel sise au Square du Verger – 77186 NOISIEL, le marché public de services n°2015/050 relatif à la mise en place des activités «Tennis » dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les mardis et les vendredis dans le Complexe de tennis Bernard Légier. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 70, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 105 heures.

Le coût horaire moyen de rémunération des prestations d'un (ou des) éducateur(s) sportif(s) diplômé(s) de l'association, dans le cadre du TAP est fixé à 35 euros, soit 3 675 euros pour le montant total des prestations.

ARTICLE 11: Il est conclu avec l'Association Vovinam Viet Vo Dao Noisiel sise au 5 Allée des Myosotis – 77 186 NOISIEL, le marché public de services n°2015/051 relatif à la mise en place des activités « Art martial » dans le cadre des TAP 2015-2016, du 07 septembre 2015 au 05 Juillet 2016, de 15h45 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, au Centre de Loisirs des Noyers et à la M.J.C. Le nombre total d'interventions durant l'année scolaire 2015/2016 est de 138, soit un nombre total d'heures à effectuer de : 207 heures.

Le coût horaire moyen de rémunération des prestations d'un (ou des) éducateur(s) sportif(s) diplômé(s) de l'association, dans le cadre du TAP est fixé à 35 euros, soit 7 245 euros pour le montant total des prestations.

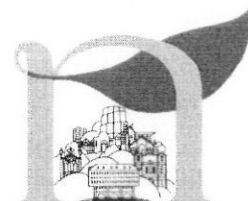
ARTICLE 12 : L'encadrement devra s'effectuer de la manière suivante :

- Maternelles (3 à 5 ans) : 1 encadrant pour 8 enfants maximum,
- Élémentaires (6 à 9 ans) : 1 encadrant pour 12 enfants maximum.

Les prestations effectuées durant l'année scolaire 2015/2016 feront l'objet d'une facturation trimestrielle par l'association à transmettre au plus tard à la ville de Noisiel selon l'échéancier suivant :

- 15 novembre 2015, pour les prestations de septembre à décembre,
- 15 mars 2016, pour les prestations de janvier à mars,
- 15 juillet 2016, pour les prestations d'avril à juillet.

ARTICLE 13 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015_ **0157**
portant sur la conclusion des marchés publics de services relatifs à la mise en œuvre des TAP durant l'année scolaire 2015/2016

ARTICLE 14 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 15 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 16 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **28 AOUT 2015**

Le Maire,

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 01 SEP. 2015 |
| Affiché le | 01 SEP. 2015 |
| Notifié le | |
| Publié le | 01 SEP. 2015 |

5/5

